



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 16 juin 2015

Etaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés : M. GIOVANNI Philippe et M. BALOURDET Patrice.

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Monsieur ROUSSINET, le Maire.

Formant la majorité des membres en exercice sous la présidence de Monsieur J. ROUSSINET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1256 - 2015- DM N°1 sur Budget Primitif 2015 :

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte notamment des éléments suivants :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à la demande de la trésorerie et du contrôle de légalité, il est demandé suite à l'approbation du budget primitif 2015 de procéder aux ajustements suivants :

Section de fonctionnement

V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du BP 2015	Dépense de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
		435 233.00€	202 216.00€
	+	+	+
R E P O R T S	Reste à réaliser de l'année N-1		
	002 résultat de fonctionnement reporté		233 017.00€
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	435 233.00€	435 233.00€

Section d'investissement

V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du BP 2015 (y compris le compte 1068)	Dépense de la section d'investissement	Recette de la section d'investissement
		222 757.00€	257 419.00€
	+	+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent	44 591.00€	
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		9 929.00€
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	267 348.00€	267 348.00€
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		702 581.00€	702 581.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'apporter au Budget primitif 2015 les modifications reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

1257 - 2015- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Par délibération n° 1238/2014 en date du 09 septembre 2014 le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.123-1, L. 123-9 et L. 123-18 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de Chepy.

Le Conseil Municipal a débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur la base de la présentation et du document annexé à la convocation du Conseil et à la présente délibération (consultable en mairie), ainsi que sur le compte-rendu n°5 relatif à la dernière réunion.

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chepy.

Les administrés sont invités à se rendre à la Mairie pour consulter le Projet d'aménagement pour lequel les remarques y afférentes seront transcrites sur un cahier mis à leur disposition.

1258-2015 - Fixation du prix des emplacements pour la brocante organisée par l'ASCJC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de l'ASCJC (Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse de Chepy) d'organiser une première brocante sur le domaine public de la Commune.

Suivant les dernières réunions et la concertation des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance comme suit :

- Tarif unique par emplacement de 3 mètres linéaires : **6€00**

La recette de cette manifestation sera adressée en faveur de la commune qui reversera sous forme d'une subvention exceptionnelle à l'ASCJC le montant total de la recette.

L'ASCJC s'engage en contrepartie à financer de nouveaux projets ludiques, créatifs et récréatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- d'autoriser cette occupation privative au tarif ci-dessus proposé,
- de charger Monsieur Le Maire de procéder au recouvrement des sommes dues,
- d'inscrire les crédits correspondants à la subdivision concernée, au compte 70321 du budget.

Ce tarif restera valable pour les années futures et modifiable par délibération révisant la fixation du prix de l'emplacement et de l'occupation du domaine public.

1259-2015 - DM N°2 Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'ASCJC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la délibération n° 1258-2015, faisant référence à l'organisation de la 1ère brocante dans la commune organisée par l'ASCJC, il est nécessaire de transférer les bénéfices en résultant, comme suit :

Produits des emplacements relatifs à l'occupation du domaine public : 936€ à encaisser au 70321 et à reverser sous forme de subvention exceptionnelle (au 6574) à l'ASCJC.

Section de fonctionnement :

Chapitre Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
703 70321	-936€			+936€
65 6574		+936€	-936€	
Total		0€		0€

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant le budget de l'exercice 2015.

1260-2015 - Aménagement d'une limitation de vitesse à 30 km/h rue Saint Jean - Achat de panneaux et de fournitures de signalisation :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'aire de jeux située au bout de la Rue Saint Jean (CD 60 E) est enfin terminée et propose d'établir une limitation de vitesse à 30 km/h allant du n° 41 jusqu'au panneau sortie de village, protégeant la zone de l'espace récréatif de la vitesse des usagés.

De plus, suite à la délibération n° 1206-2013 en date du 1er octobre 2013, monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de modifier la réglementation afférente à l'impasse de la Fontaine, l'impasse Jules Thomas ainsi qu'à la ruelle du Pont Naudin, en y instaurant aux intersections avec la rue Saint Jean des « Cédez le passage ».

Il est donc souhaitable prochainement, de procéder à la mise en place de la signalisation horizontale et verticale, concernant ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après concertation et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De mettre en place la limitation de vitesse à 30km/h sur la rue Saint Jean à hauteur de l'aire de jeux et de procéder à l'achat des panneaux et de la signalétique pour mettre en place les changements cités ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de procéder à cette commande.

1261-2015 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014.

La commune de CHEPY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale

Pour toutes ces raisons, la commune de CHEPY soutient la demande de l'AMF, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

1262-2015 - Augmentation des heures au contrat de secrétariat - Annule et remplace la 1251-2015 :

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de Secrétaire de Mairie permanent, à temps non complet (16 heures hebdomadaires) afin d'en augmenter de 2 heures le temps effectif de travail. Car il apparaît que suite à une réorganisation des modalités de travail, la charge de ce dernier est devenue plus importante.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Après avis favorable du Comité Technique qui se réunira le 19 juin 2015

- La suppression, d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) de Secrétaire de Mairie,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie à temps non complet (18 heures hebdomadaires)

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Questions diverses :

Aire de jeux : Mme RENAULT informe que l'aire de jeux pour les petits est opérationnelle et que le massif central d'ornement a été agrémenté de plantes aromatiques et de senteurs. L'esprit ludique de cette plantation vise à éveiller les sens de chacun et pour parfaire ce projet Mme RENAULT souhaiterait apporter au pied de chaque plante, un petit marquage rappelant leur nom.

L'ensemble des Conseillers proposent également de sécuriser l'aire de jeux en y installant quelques barrières basses.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Monsieur le Maire informe qu'un Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration au sein de la Commune et que celui-ci détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe par conséquent l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité et recense les moyens disponibles. Le PCS définit également la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Monsieur le Maire souligne que ce dernier est obligatoire pour les Commune comme Chepy, dotée d'un Plan de prévention des risques naturels et comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Après la présentation de l'élaboration de notre PCS, une réflexion commune de l'assemblée et quelques modifications apportées, Monsieur le Maire soumet son souhait d'informer les administrés sur ce PCS. Une présentation du fonctionnement du PCS sera distribuée sous forme d'avis dans le courant du mois prochain.

Mise aux normes des emplacements d'arrêts de bus : Suite à une information reçue en mairie concernant l'implantation d'un poteau à l'arrêt de bus, sur la ligne 140 desservie par la STD, il est apparu

que l'arrêt de bus n'était plus aux normes. Monsieur VILLE évoque également le fait que l'arrêt destiné au ramassage scolaire, devant la remise à pompes des Sapeurs-Pompiers, serait également à réfectionner. Etant donné que les travaux d'enfouissement des réseaux qui étaient prévus pour les impasses Jules Thomas, de la Fontaine et la ruelle du Pont Naudin sont reportés au printemps prochain, l'ensemble des Conseillers Municipaux sont unanimement d'accord pour remettre aux normes les arrêts de bus et à les sécuriser.

Nouveau Columbarium : Le 1er columbarium édifié au cimetière du Jardin des Vignes ne laisse plus qu'une place de disponible. Monsieur Le Maire soumet son souhait de commander un nouveau monument. Les Conseillers acceptent cette idée et demandent à Monsieur le Maire de faire établir plusieurs devis sur la même base que le premier colobarium. Une réflexion est ouverte concernant l'agencement du milieu.

Compte-rendu de la dernière réunion de la commission du Comité des fêtes : Mme DIOUY annonce qu'au cours de la dernière réunion, le programme de la fête patronale des 19 et 20 septembre 2015, avait été fixé et qu'un repas dansant serait proposé aux habitants de Chepy. Pour le lendemain un concours de vélos fleuris, récompensera les plus investis et bien entendu comme chaque année les attractions foraines seront présentes.

Le projet de Commémoration de la Grande guerre prend forme et une date est proposée : le 11 novembre 2018. Cette commémoration se fera sur la base d'une exposition retraçant les 4 années de guerre sur la commune de Chepy et pour ce faire Monsieur CARLIER Jacques a vivement été sollicité. Le déroulement de cette journée commémorative réserve beaucoup de surprises et d'émotions !!!

Verger communal : L'association « Les Croqueurs de pommes » avait été sollicitée il y a déjà quelques temps pour élaborer un projet concernant la plantation et l'entretien du verger communal. Après une 1ère réunion entre l'association, le géomètre et le président d'AFI quelques idées ont été proposées et afin que ce projet prenne forme il est demandé de faire appel aux bonnes volontés du village (5 à 8 personnes) ayant envie de prendre part au projet. Afin de pouvoir programmer une réunion en septembre, conjointement avec les membres actionnaires du projet, un avis présentant le projet sera porté prochainement à la connaissance des administrés.